

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

-----  
CANTON  
DE BESANÇON 6

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2017

### Convocation du 10 février 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17 en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Dix-sept, le Quinze Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle-Routelle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Pierre DAGON-LARTOT, Maire, en session extraordinaire.

#### Présents :

M. DAGON-LARTOT – M. BAIOTTO – Mme BOILLOT – M. BOUVERET – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GODAIN – Mme GRILLON – M. HYVERNAT – M. LAFFIN – M. LARTOT – M. LOLLIOU – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – M. PRETET

#### Absents excusés :

Mme GRAPPEY donne procuration à M. HYVERNAT – M. KHELIFI donne procuration à Mme OLSZAK – Mme GEGOUT – Mme GRAPPIN

**Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T :** Mme GRILLON

**Début de la séance :** 20H30

### 1/ Mise à disposition de la Plage à la CAGB

#### 1. LE CONTEXTE

Depuis 2014, le Grand Besançon pilote une étude prospective visant à élaborer un schéma des équipements aquatiques sur son territoire. A travers cette étude, le Grand Besançon se questionnait notamment sur la faisabilité d'un projet de plan d'eau d'agglomération à Osselle, sur le site actuel de la Plage, élargi aux plans d'eau alentours.

Après des étapes de concertation avec la commune et divers acteurs, l'étude est arrivée à son terme fin 2016.

Le Grand Besançon a présenté aux élus membres du Conseil municipal d'Osselle-Routelle, les conclusions concernant le site d'Osselle et le projet de base multi-activités le 20 décembre 2016 ainsi qu'à la demande du Conseil municipal lors d'une réunion publique le 18 janvier 2017.

Le projet s'inscrit dans une stratégie des équipements aquatiques et de loisirs qui a été arrêtée en bureau communautaire du 9/01/2016 et dont la base de loisirs multi-activités constitue un élément phare.

#### 2. LE PROJET

Le concept général du projet est d'aménager un site de loisirs multi-activités alliant baignade, détente/promenade, sport et de découverte de la nature.

Il vise en termes de public les habitants du Grand Besançon en premier lieu mais aussi les visiteurs à la journée et aussi les touristes en séjour ou en itinérance sur le territoire. Ce site est en effet situé sur le trajet du Doubs et de l'Eurovélo6, à proximité des Grottes d'Osselle et viendrait ainsi compléter l'offre touristique du territoire sur la partie Ouest de l'agglomération.

Le cœur du projet porte à l'horizon 2019 sur la rénovation et le développement de l'espace baignade par des activités ludiques, afin de proposer un site attractif pour le public familial.

La faisabilité d'activités complémentaires et d'hébergement touristiques sera également étudiée dans le cadre de l'étude de programmation et en tenant compte des contraintes liées au plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) et aux réglementations environnementales et d'urbanisme.

Les éléments programmatiques de ce projet seront arrêtés après prise en considération des contraintes environnementales du site, des attentes des habitants et usagers actuels et futurs du site. L'objectif est de développer à terme une base de loisirs multi-activités attractive et respectueuse du site et de ses riverains ciblant différentes catégories de publics. L'offre proposée porterait sur des activités autour de différentes thématiques, qui pourraient, au fil des saisons, animer le site tout au long de l'année.

Ce projet a également vocation à dynamiser le secteur Sud-Ouest du Grand Besançon et tout particulièrement la commune d'Osselle-Routelle.

### 3. LA METHODE ET LES ETAPES A VENIR

Le Grand Besançon considère que ce projet ne peut se faire sans un partenariat étroit avec la commune et ses habitants et n'aura de sens que s'il recueille un écho favorable de leur part.

Pour cela il est proposé la mise en place par la commune, avec l'appui du Grand Besançon d'une démarche de concertation des habitants, usagers, associations, intervenants sur le site pour recueillir leurs attentes, remarques et priorités pour le projet. Cette consultation donnera lieu à la rédaction d'un cahier d'acteurs. La contribution de la commune via ce cahier d'acteurs sera ensuite transmise à la Communauté d'Agglomération et aux bureaux d'études pour prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet.

Le Grand Besançon s'engage également à associer des élus d'Osselle-Routelle au comité de pilotage qui sera mise en place et chargé de piloter les études.

Les étapes et le calendrier suivants sont proposés par le Grand Besançon :

#### **Février/Mars/Avril 2017 :**

⇒ **Délibération de la commune du 10 février sur son accord préalable :**

- au lancement des études d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle-Routelle sur le périmètre de projet,
- à la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet,
- aux étapes et calendrier proposés.

⇒ **Délibération du Grand Besançon du 23 février portant sur :**

- la reconnaissance d'intérêt communautaire des études préalables au projet d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle-Routelle,
- la prise en considération du périmètre global susceptible de l'accueillir (article L111-10 du code de l'urbanisme) par le Grand Besançon (cf. périmètre du projet en ANNEXE 1).
- la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet, entraînant convention de mise à disposition des biens et équipements propriétés de la commune et transfert des charges, contrats et contentieux.

⇒ **Mise en place par la commune, avec l'appui du Grand Besançon d'une démarche de concertation des habitants, usagers, associations, intervenants sur le site** pour recueillir leurs attentes, remarques et priorités pour le projet. Cette consultation donnera lieu à la rédaction d'un cahier d'acteurs. La contribution de la commune via ce cahier d'acteurs sera ensuite transmise à la Communauté d'Agglomération pour prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet

⇒ **Délibération du Grand Besançon du 30 mars portant sur** la convention de mise à disposition des biens et équipements propriétés de la commune et transfert des charges, contrats et contentieux (substitution de la CAGB à la commune) suite à un travail d'élaboration avec la commune.

La loi encadre le transfert et les modalités financières en découlant. Le mécanisme réglementaire de correction de l'attribution de compensation induite par le transfert de cette nouvelle compétence de façon à garantir la neutralité de ce transfert sera alors appliqué. Le montant de cette compensation fera l'objet d'un rapport soumis à la CLECT (commission locale d'évaluation des chargés transférées) suivi d'un vote du conseil communautaire et d'une délibération de la commune.

⇒ **Délibération de la commune sur cette même convention.**

⇒ **Mise en place par le Grand Besançon d'un comité de pilotage associant des élus d'Osselle-Routelle, chargé de piloter les études**

⇒ **Lancement des études environnementales en parallèle et en lien étroit avec les études de programmation paysagères et architecturales** qui détermineront :

- la programmation définie pour cette base de loisirs multi-activité,
- le périmètre précis concerné par le projet,
- les étapes de réalisation.

et vérification juridique, administrative et financière des hypothèses envisagées pour le projet

⇒ **Reprise en gestion des équipements et terrains transférés** de compétence par le Grand Besançon.

## **2018**

⇒ Arrêt de la programmation du projet et de son périmètre définitif et finalisation des procédures réglementaires

⇒ Phase d'acquisition des propriétés nécessaires au projet non encore maîtrisées par le Grand Besançon

⇒ Travaux / Objectif de réalisation de la première tranche « baignade rénovée » : pour l'été 2019.

Il est précisé en outre que dans le cadre des études, la CAGB s'engage par ailleurs à étudier :

- l'accessibilité du site en transport en commun,
- l'accès routier et les capacités de stationnement adaptés pour les véhicules individuels, de même que l'accès en mode doux,
- les possibilités de protection et de valorisation du patrimoine archéologique (voie romaine) présent sur le site ou à proximité.

et s'engage à prendre en compte les questions d'accessibilité des équipements aux personnes à mobilité réduite.

Concernant l'accès et les usages futurs du site, ils seront déterminés dans le cadre des études qui veilleront à prendre en compte les attentes formalisées dans le cahier d'acteurs sous réserve de leur compatibilité avec la gestion environnementale du site.

Enfin concernant les travaux à intervenir en vue de l'accueil du triathlon Vauban en juin 2017, à savoir la remise en état du parcours santé et de la remise en état de l'accès plage, le Grand Besançon s'engage à les prendre en charge sous réserve que ces derniers respectent les obligations environnementales.

La commune de son côté propose la mise en place dans le futur PLU d'une réserve foncière pour des mesures d'accompagnement (contournement routier, stationnement) pour que puisse être étudiées des solutions alternatives ou complémentaires si la gestion des flux de la future base rendent cela nécessaire.

**Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur :**

- **la reconnaissance d'intérêt communautaire par le Grand Besançon des études préalables au projet d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle-Routelle,**
- **la prise en considération par le Grand Besançon du périmètre global susceptible de l'accueillir** (article L111-10 du code de l'urbanisme) (cf. périmètre du projet en ANNEXE 2),
- **la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet, entraînant signature d'une convention de mise à disposition des biens et équipements, propriétés de la commune et transfert des charges, contrats et contentieux qui sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.**
- **les étapes et le calendrier proposés pour la définition et la conduite globale du projet.**

**Vote : POUR : 16    CONTRE : 0    ABSTENTION : 1**

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Ont signé le registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication en date du 16 février 2017

et de sa transmission en Préfecture en date du 16 février 2017.

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 FEV. 2017

Contrôle de légalité

Pierre DAGON-LARTOT, Maire

